



COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES GREFFES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL DU 24 JUN 2020

La réunion du CTS des agents des greffes des juridictions administratives et des cours administratives d'appel s'est tenue au Conseil d'Etat par visio-conférence le 24 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat et en présence de Monsieur Meyer, secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Etaient présents au titre de Force Ouvrière, l'ensemble de vos représentants élus : *Patrick FOUINETEAU (TA de Toulouse)* - *Catherine MAGRI (TA de Melun)* - *Evelyne CARTIER (TA de Besançon)* - *Colette GOUSSI (TA de Montreuil)* *Xavier BOURGEOIS (TA d'Orléans)*.

En préambule à la séance FORCE OUVRIERE a fait lecture d'une déclaration préalable, annexée ci-après.

1/ Approbation du procès-verbal du CTS du 25 mars 2020 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation du schéma directeur des systèmes d'information :

Monsieur Boucheny de la Direction des Services d'Information -DSI - présente le nouveau schéma directeur. Il s'agit de poursuivre les actions déjà entreprises et de mettre en œuvre de nouvelles fonctionnalités.

Ainsi, les projets dits de « portail » se poursuivent avec la mise au point d'un portail contentieux avec des fonctionnalités pour le travail de greffe et des magistrats (comme la fiche-navette).

La DSI axe ses travaux vers la modernisation des outils de recherche juridique (Ariane), de l'aide à la rédaction des décisions et de la détection des séries (Juradinfo).

Sont également prévus : la refonte des outils statistiques (Infocentre), le développement

d'outils professionnels en Wi-Fi sécurisés (utiles pour les réunions), le développement de la signature électronique et la refonte de l'application Skipper-Enquêtes Publiques.

FORCE OUVRIERE remercie les équipes de la DSI pour tout le travail accompli mais constate que l'application AJWIN, utile pour instruire les demandes d'aide juridictionnelle, rencontre depuis longtemps de gros problèmes. Il est précisé que cette application est pilotée par le ministère de la Justice qui devrait s'améliorer en devenant un outil web en téléprocédures.

Le schéma directeur des systèmes d'information est approuvé à l'unanimité par les organisations syndicales.



3/ Lignes directrices de gestion du ministère de l'intérieur :

La présentation est faite par Monsieur Le Roy de la DRH du ministère de l'intérieur qui expose les lignes directrices relatives à la mobilité, telles qu'elles ont été débattues en CT ministériel et publiées au Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur (BOMI).

Les CAP ne sont plus compétentes pour traiter des situations individuelles de mobilité mais le dialogue social doit rester ouvert afin que l'Administration soit en mesure de recueillir certains éléments particuliers que seules les organisations syndicales connaissent.

Il est prévu que se tienne obligatoirement au moins une campagne de mutations par an, avec une date d'affectation au 1^{er} septembre, ainsi que des mouvements au fil de l'eau tout au long de l'année si les besoins de recrutement le justifient. D'autre part, chaque agent pourra déposer 5 vœux au maximum, contre 3 actuellement.

Avant la publication des résultats de la campagne de mobilité, une information sera faite par le ministère au profit des organisations syndicales.

Enfin, le 2nd volet concernant la gestion des parcours professionnels et des avancements doit faire l'objet d'une concertation courant juillet.

Le Conseil d'Etat qui reconnaît les spécificités des personnels de greffe, précise qu'il y aura un travail d'articulation entre ces lignes directrices de gestion et la charte de gestion propre aux agents des juridictions administratives.

4/ Bilan des avancements au titre de 2020 :

Les avancements au titre de l'année 2020 ont concerné 76 agents de greffe (contre 79 en 2019).

La répartition des agents promus en 2020 est la suivante :

7 en catégorie A, 25 en catégorie B et 44 en catégorie C. Les ratios 2020 d'agents promus dans les juridictions administratives est équivalent à celui des autres périmètres du ministère de l'Intérieur.



FORCE OUVRIERE insiste sur la nécessité d'offrir plus de postes à l'avancement, ce point est extrêmement sensible : l'avancement est la 1^{ère} revendication des agents. Or, il y a une baisse du nombre d'agents promus en 2020 notamment pour les agents de la catégorie C avec 44 promotions obtenues en 2020 contre 48 l'année passée.

De plus, FORCE OUVRIERE rappelle que les avancements de C en B avec un saut de grade sont infimes : seulement 8 agents promus sur le grade de secrétaire administratif de classe normale, alors même que de nombreux agents de greffe de catégorie C exercent des missions de greffier, il faut à tout prix améliorer cette situation.

FORCE OUVRIERE rappelle également que le code de justice de justice administrative précise que : « les greffiers doivent avoir au moins le grade de secrétaire administratif. »

Cette disposition milite donc en faveur de la promotion au choix en catégorie B.



5/ Bilan 2019 des mobilités :

En 2019 les mouvements des personnels de greffe dans les juridictions administratives s'établissent à 149 arrivées pour 152 départs. La voie de la mutation représente la majorité des mouvements de mobilité, suivie par le concours et le détachement.

Le recrutement des agents toutes catégories confondues se fait par la voie des mutations (42 %) des concours (22 %) et par les détachements (21 %).

Pour les départs, les mouvements se réalisent principalement par la mutation (25 %), la réussite aux concours (19 %) et les retraites (24 %).

FORCE OUVRIERE constate que le niveau élevé des détachements entrants est sans commune mesure avec les détachements sortants, ce qui veut dire que la juridiction administrative accueille favorablement les arrivants en détachement mais que la réciprocité n'existe pas !

Les personnels de greffe ne sont pas toujours les bienvenus dans d'autres administrations, ce constat est inacceptable.

De plus, la voie de comblement des postes par le détachement atteint des chiffres inquiétants :

35 % d'arrivées pour la catégorie A, 20 % pour la cat. B et 19 % pour la cat. C !

Pour FORCE OUVRIERE, cette pléthore d'accueils en détachement est inadmissible dans la mesure où à terme ils se feront inévitablement au détriment des mutations des personnels.

FORCE OUVRIERE demande qu'une réflexion sur cette situation soit très rapidement engagée.

6/ Présentation du bilan social des greffes 2019 :

Les membres du comité adressent au département de la gestion des greffes leurs remerciements pour l'établissement du rapport social qui est un document complet, clair et qui permet d'avoir de nombreuses informations très utiles au dialogue social.

En particulier, FORCE OUVRIERE a fait les constats suivants :

- ⇒ Les agents titulaires représentent 82 % des effectifs, les contractuels sont tout de même plus de 18 %.
- ⇒ Le télétravail est en augmentation, 107 conventions signées en 2018 et 168 en 2019. On ne peut que s'en féliciter et on remarque une tendance récente à l'octroi du télétravail pour les fonctions de greffier et adjoint-greffier, ce qui n'était pas le cas au début où seuls les assistants du contentieux avaient pu être bénéficiaires.
- ⇒ La formation demeure à un niveau fragile : 1,29 jour de formation par agent et par an. Pourtant, les besoins en formation continue et en formation préalable à l'emploi restent très importants.

7/ Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :

Bilan télétravail :

Le nombre de conventions signées est de 168 au 31/12/2019, contre 107 au 31/12/2018 ; le nombre d'agents en télétravail augmente donc très nettement, ce qui est une excellente nouvelle pour FORCE OUVRIERE qui a largement initié cette mise en œuvre.

La majorité des agents en télétravail bénéficient de la quotité d'une journée par semaine.

Durant la crise Covid, le télétravail a permis la poursuite des activités, FORCE OUVRIERE précise que cette réussite collective a été rendue possible grâce aux agents qui avaient déjà adopté le télétravail et qui ont pu aider les autres collègues à entrer dans le télétravail.

Dans les mois prochains, il conviendra donc de répondre favorablement aux demandes des agents qui souhaiteraient télétravailler, surtout en région Ile-de-France où la problématique des temps de transport et de l'utilisation des transports en commun est la plus forte.



Bilan de la mise en place du jour de carence :

Il y a eu 937 jours de carence au total, en 2019.



Schéma d'emploi 2020 :

Il est positif : + 10 emplois en 2020 pour les personnels des TA et CAA (hors CNDA).

Suite de la procédure de la labellisation diversité-égalité professionnelle :



Le Conseil d'Etat présente aux membres du comité la double labellisation AFNOR qui a été obtenue et qui sera à renouveler dans 2 ans.

On entre maintenant dans une nouvelle démarche, tournée vers l'amélioration des conditions de travail et du bien-être des personnels, c'est une démarche de progression qui devra se faire avec les organisations syndicales.

La campagne de communication au sujet de cette labellisation devrait avoir lieu début juillet.

A l'issue de la séance, l'ensemble des représentants syndicaux remercient Patrick Fouinneteau pour le travail accompli et la richesse du dialogue social à laquelle il a largement contribué.

Monsieur Girardot souligne l'engagement de Patrick Fouinneteau :

L'engagement d'un homme qui, dans un premier, s'est engagé dans la Marine Nationale.

L'engagement d'un homme qui a ensuite rejoint les juridictions administratives et y a maîtrisé tous les métiers de greffe.

Enfin, l'engagement syndical avec Force Ouvrière et la défense des personnels de greffe.

Patrick a tenu, une dernière fois, à remercier M. Seners, M. Devys et M Meyer du Conseil d'Etat, M. Donini du bureau des greffes et toute son équipe, les membres du CTS et ses camarades de l'équipe Force Ouvrière.



Patrick FOUINETEAU et Catherine MAGRI

Catherine MAGRI en poste au TA de Melun dirigera la nouvelle équipe FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MI au sein des juridictions administratives !!



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

N'hésitez pas à contacter

pour de plus amples informations

**vos représentants FO au Comité Consultatif
Paritaire Spécial/CTPS**

**ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité
Spécial/CHSS**

Catherine MAGRI (TA de Melun)
Evelyne CARTIER (TA de Besançon)
Colette GOUSSI (TA Montreuil)
Xavier BOURGEOIS (TA d'Orléans)
Nadia TAOUCHI (TA de Montpellier)

Irène MONTANGON (TA Bordeaux)
Nathalie MANZANO (TA de Chalons en Champagne)
Isabelle NIO (CAA de Douai)
Catherine BUOT (CAA de Paris)
Christiane PEYRE (TA de Marseille)

**NOS REPRESENTANTS NATIONAUX
VONT PROCHAINEMENT VISITER
VOTRE JURIDICTION POUR UNE
REUNION D'INFORMATION VENEZ
A LEUR RENCONTRE
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE
ENTENDRE**

Rejoignez nous sur les
réseaux sociaux
FO Prefectures



ainsi que notre site informatique sur l'intranet
des juridictions ou sur internet

www.fo-prefectures.com